



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 03/14092022

OBJET : Maintien ou non de Madame SILOTIA Jacqueline dans sa fonction de 5^{ème} Adjointe au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations.

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions :	02

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5^{ème} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{ème} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{ème} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 03/14092022**MAINTIEN OU NON DE MADAME JACQUELINE SILOTIA
DE 5ème ADJOINTE AU MAIRE, APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS***Direction Générale des Services***Le Maire expose :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu l'arrêté N° 409/2022/DAG du 29 juin 2022, portant abrogation des délégations de fonction et de signature de Madame Jacqueline SILOTIA ;

Vu l'arrêté N° 410/2022/DAG du 29 juin 2022, portant abrogation et remplacement de l'arrêté N° 85/2020/DAG du 1^{er} février 2022, et relatif à la délégation de signature consentie aux Adjointes, à l'effet de signer tous courriers, documents ou actes relatifs aux opérations funéraires, dans le cadre de leurs astreintes ;

Vu le courrier du 16 juin 2022 de Madame Jacqueline SILOTIA ;

Considérant que suivant la réception dudit courrier, les arrêtés N°409/2022/DAG et N° 410/2022/DAG ont retiré l'ensemble des délégations de fonction et de signature, qui ont été consenties à Madame Jacqueline SILOTIA, 5^{ème} Adjointe ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ;

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du retrait de l'ensemble des délégations de fonction et de signature à Madame Jacqueline SILOTIA ;
- De décider du maintien ou non de Madame Jacqueline SILOTIA dans ses fonctions d'adjointe ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité
(2 abstentions : Mme SILOTIA Jacqueline et M. CODARBOX Jacky)**

- Prend acte du retrait de l'ensemble des délégations de fonction et de signature à Madame Jacqueline SILOTIA ;
- Décide de ne pas maintenir Madame Jacqueline SILOTIA dans ses fonctions d'adjointe ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 21 SEP. 2022

Le Président de séance,


Bruno BOMEN